

cette indication, rien ne convient mieux que de fomentier souvent les parties malades avec du vin aromatique chaud, de l'eau de savon, de l'urine, de l'eau végeto-minérale, de la lessive de cendre de sarments, et même de l'eau-de-vie ou de l'alcool camphré ou ammoniacé. Quelques auteurs conseillent aussi la saumure de bœuf ou de porc, ou l'eau salée simplement, le jus ou la décoction de navets, qu'ils regardent presque comme un spécifique. Percy dit qu'il ne connaît pas un meilleur remède contre le mal dont il s'agit, quand il n'est pas entre-tenu par un vice scrofuleux, que la pommade faite avec le hareng salé qu'on pile et qu'on fait longtemps cuire dans du saindoux. Lorsque la tension, le gonflement, la douleur et la rougeur augmentent, il faut employer les émollients et les anodins. Mais comme ces remèdes, continués trop longtemps, pourraient devenir nuisibles en relâchant et débilitant les solides, il faut y renoncer aussitôt que la douleur est passée, et les remplacer par quelqu'un des remèdes dont nous avons d'abord fait mention. Si les engelures sont excoriées ou ulcérées, on les panse avec les onguents les plus doux, tels que le cérat de Galien, ou avec un mélange battu de vinaigre, de sureau et d'huile rosat récente. S'il s'élève des chairs molles et fongueuses sur la surface des ulcères, on les réprime en les touchant légèrement avec le nitrate d'argent. Pour prévenir le développement des chairs, on doit laver les ulcères, chaque fois qu'on les panse, avec de l'eau de chaux, de l'eau d'orge mieillée ou du vin tiède. Quand les engelures occupent les pieds, il faut que le malade reste couché pour être plus promptement guéri : cette précaution est surtout nécessaire lorsque les engelures sont ulcérées.

Les engelures résistent quelquefois aux remèdes les mieux indiqués, et ne guérissent qu'au retour de la belle saison. C'est ce qu'on voit surtout chez les enfants qui ne sauraient s'empêcher de marcher ; mais il arrive souvent aussi que les engelures ne se montrent rebelles aux remèdes ordinaires que parce qu'il existe chez le malade un vice scrofuleux ou autre qui doit être combattu par un traitement interne. Si la gangrène et la carie sont amenées par les engelures, on se conduira contre cette fâcheuse complication comme nous l'avons dit en traitant de ces maladies.

§ 2. — Des Cors aux pieds.

On donne le nom de cor à une excroissance tuberculeuse, dure, semblable à une verrue plate, inorganique, dont la substance provient de l'épiderme et du corps réticulaire de la peau, et qui se forme sur différentes parties du pied. Les cors diffèrent entre eux à raison de leur situation, de leur figure et des circonstances qui les accompagnent.

Les orteils sont leur siège le plus ordinaire et on les observe plus souvent sur le cinquième que sur les autres. La partie moyenne du côté externe de cet orteil est l'endroit où les cors se forment ordinairement ; ils se montrent aussi quelquefois plus près de l'extrémité de l'orteil, au devant de l'articulation de la seconde avec la dernière phalange. Les cors ne se développent guère sur le second, le troisième et le quatrième orteil, que chez les personnes dont la première phalange de ces orteils est légèrement étendue, et la seconde fléchie, de sorte que l'articulation de ces phalanges forme une saillie qui dépasse le niveau des autres orteils, ce qui l'expose à être comprimée par l'empêchement du soulier ; aussi est-ce sur cette saillie que vient le cor. Cette direction vicieuse des phalanges peut être un état de première conformation, mais presque toujours elle est le résultat de la compression exercée par une chaussure trop étroite. Les cors occupent quelquefois la plante du pied, particulièrement la partie de cette région qui correspond à l'extrémité antérieure des os du métatarse, et qui, à raison de la saillie qu'elle forme, est exposée à une forte pression dans la station et la progression ; enfin les cors naissent quelquefois sur les faces des orteils par lesquelles ils se correspondent, et plus souvent dans l'angle de séparation de deux orteils.

La plupart des cors qui se développent sur les orteils ressemblent assez bien à un clou, et c'est à cette ressemblance, et peut-être aussi à cause de la douleur qu'ils occasionnent, que les auteurs latins les ont appelés *clavi pedum*. La partie du cor qui dépasse le niveau de la peau, et que l'on nomme sa tête, est plus ou moins épaisse, tantôt aplatie, tantôt arrondie, lisse ou rugueuse. La pointe du cor, que la plupart des auteurs nomment sa racine, est en général conique ; elle pénètre plus ou moins profondément, et s'étend, dans certains cas, jusqu'à la capsule synoviale de l'articulation sur laquelle le cor est

situé ou jusqu'au périoste. Cette pointe est plus dure que le reste du cor, et ressemble à de la corne; mais tous les cors n'ont pas cette pointe cornée qui pénètre plus profondément dans la peau que le reste de la partie adhérente du cor : on en voit dont la base ou la partie qui tient à la peau ne pénètre point dans son épaisseur, ou qui y pénètre partout à la même profondeur.

Les cors de la plante du pied se présentent ordinairement sous la forme d'une plaque plus ou moins large, dure, raboteuse, qui tantôt dépasse à peine le niveau de la peau, et tantôt fait une saillie assez considérable. La base de ce corps ne s'enfonce jamais dans l'épaisseur de la peau. Il se forme aussi quelquefois à la plante du pied des cors tuberculeux, semblables à un clou; mais ils sont beaucoup plus rares que les précédents. Ceux qui naissent entre les orteils ressemblent à une verrue aplatie; quoique moins durs que les cors qui sont placés sur les orteils ou à la plante des pieds, ils sont cependant plus gênants et plus douloureux, sans doute parce que la peau et le tissu cellulaire étant très-minces dans ces parties, ils sont plus près des nerfs et leur deviennent plus facilement adhérents. Quelles que soient la situation et la forme des cors, leur union à la peau est plus ou moins intime. Dans certains cas, cette union est si faible qu'il est facile de les enlever sans le secours de l'instrument tranchant; d'autres fois elle est si forte qu'il est impossible de la rompre.

La compression exercée par des souliers trop étroits ou trop courts, et dont l'empaigne d'un cuir très-fort a peu d'élasticité, est la cause la plus ordinaire des cors; une chaussure trop large, dans laquelle le pied tourne et joue librement, peut aussi devenir la cause des cors par les frottements continuels qui en résultent. Ces causes agissent d'autant plus efficacement pour produire les cors, que la peau est plus mince, plus fine et plus sensible; aussi remarque-t-on que ces tubercules sont plus fréquents chez les femmes et chez les personnes qui mènent une vie molle et sédentaire, que chez les hommes et chez les individus qui marchent beaucoup ou qui se livrent à des travaux rudes et pénibles. Il n'est pas douteux que la compression et les frottements exercés par les souliers ne soient la cause principale des cors, puisque les gens qui marchent nu-pieds n'en ont jamais, et qu'il n'en vient pas aux doigts, quoique leur structure soit la même que celle des orteils; mais cette cause ne suffirait pas seule pour produire certains cors qui se développent avec une facilité et une promptitude éton-

nantes dans des endroits du pied où la pression est médiocre, quel que soit le rapport de grandeur de ce dernier avec sa chaussure. J'ai vu un jeune homme chez lequel il se développa, en quinze ou vingt jours, sur la partie de la plante du pied qui correspond à la tête des os du métatarse, un cor de la largeur d'une pièce de 1 franc, peu saillant et si douloureux, que ce jeune homme pouvait à peine marcher. J'enlevai la portion de peau sur laquelle le cor était établi, et le malade fut guéri en douze ou quinze jours. Depuis trois ans que cette opération a été faite, ce jeune homme marche sans éprouver ni gêne ni douleur, et sans qu'il ait reparu de cor ni là ni ailleurs. Il paraît certain que dans un cas semblable il existe une disposition locale qui facilite le développement du cor.

Mais les cas de cette espèce sont extrêmement rares, et le plus ordinairement les cors naissent et croissent d'une manière lente et graduelle; et comme ils sont inorganiques et insensibles, ils ne causent d'abord aucune douleur, excepté chez les personnes qui ont la peau mince, fine et très-sensible; mais lorsque les cors ont acquis une certaine grosseur, la pression qu'ils exercent sur les parties sous-jacentes donne lieu à des douleurs plus ou moins vives. Ces douleurs sont si fortes chez quelques sujets, qu'elles rendent la marche très-pénible et l'empêchent même quelquefois. Si le malade continue à marcher malgré ces douleurs, il n'est pas rare alors de voir survenir dans les parties voisines des cors une inflammation plus ou moins vive. Dans quelques cas, cette inflammation se déclare spontanément, sans cause connue, et indépendamment des fatigues de la marche et de la pression exercée par la chaussure; quoiqu'elle n'ait presque jamais de suites fâcheuses, néanmoins on doit chercher à la prévenir, en écartant toutes les causes capables d'irriter les parties où sont placés les cors, et surtout en garantissant ces tubercules de la compression et des frottements. Cette inflammation se termine quelquefois par suppuration, et cette terminaison peut devenir salutaire en déterminant la chute des cors. Cette guérison spontanée des cors, à la suite de l'inflammation, est fort rare. On en trouve un exemple très-remarquable dans le 9^e volume des *Actes des curieux de la nature*, obs. 89, p. 364.

Les cors ne sont point dangereux, mais ils sont si incommodes, surtout pour les personnes obligées de se tenir souvent debout ou de faire de longues marches, qu'on ne doit négliger aucun des moyens

propres à les faire disparaître : on y parvient d'autant plus aisément que les cors sont moins anciens et moins gros ; ainsi on doit les attaquer dès qu'ils commencent à se former, sans leur laisser le temps de s'accroître et de s'enraciner, si l'on peut dire ainsi.

Les chaussures trop étroites et dont l'empeigne est d'une peau dure, épaisse, qui prête peu, étant la cause la plus ordinaire des cors, on ne peut empêcher leur développement, et les guérir, lorsqu'ils sont déjà formés, qu'en substituant à ces chaussures des souliers souples, larges, qui s'adaptent sans gêne à la forme du pied : cette précaution seule suffit quelquefois pour faire disparaître les cors, ou du moins pour en arrêter les progrès, et sans elle tous les autres moyens auraient peu d'effet ou seraient même inutiles.

Lorsque les cors sont récents et peu volumineux, on parvient souvent à les arracher avec l'ongle, après les avoir ramollis par des bains de pieds, ou en les couvrant avec une substance emplastique composée de deux parties de diachylon gommé et d'une partie d'emplâtre de mucilage étendues sur une peau mince. Mais si les cors sont trop gros, trop anciens et trop enfoncés dans la peau pour pouvoir être enlevés de cette manière, il faut avoir recours à leur excision ou à leur extraction.

L'excision des cors consiste à les enlever couche par couche avec un bistouri très-mince et bien tranchant, jusqu'au niveau de la peau, après les avoir ramollis par quelqu'un des moyens dont je viens de parler. Cette méthode a l'inconvénient de ne pas guérir les cors radicalement, et de ne procurer qu'un soulagement momentané, parce qu'en les excisant on n'enlève point la partie qu'on appelle leur pointe ou leur racine, laquelle favorise, par sa dureté, la récurrence du mal. Cependant, en renouvelant l'opération de temps en temps, en couvrant habituellement la partie restante des cors avec l'emplâtre dont nous avons parlé plus haut, on parvient souvent à les guérir entièrement.

L'extraction des cors consiste à enlever non-seulement la portion du tubercule qui dépasse le niveau de la peau, mais encore sa pointe ou sa racine, qui est enfoncée plus ou moins profondément dans la peau. Cette opération conduit plus sûrement à la guérison radicale du cor que l'excision ; mais son exécution est plus difficile et demande plus d'adresse, et cette adresse, qui s'acquiert par un long exercice, on ne la trouve guère que chez les personnes dont la profession est

uniquement de soigner les pieds et qu'on nomme *pédicures*. Pour pratiquer l'extraction d'un cor, on se sert d'une aiguille ronde ou carrée, d'une ligne environ de diamètre, dont la pointe est mousse. Cette aiguille est montée sur un manche afin de pouvoir s'en servir avec facilité. Quelquefois elle est plate et mousse sur ses côtés comme à sa pointe. Celle-ci convient surtout pour extirper les cors placés entre les orteils ou sur les parties latérales des phalanges. Pour faire l'extirpation d'un cor, il faut d'abord isoler des parties saines en grattant dans sa circonférence avec la pointe de l'aiguille ; ensuite après s'être frayé une voie sur un des côtés, on en saisit le bord avec une pince à dissection, on le soulève, et en se servant tantôt de l'aiguille plate, tantôt de l'aiguille ronde ou carrée, on le détache jusque dans ses racines les plus profondes, et on l'enlève entièrement, sans faire sortir une goutte de sang, sans exciter la plus légère douleur.

Mais, soit que l'on excise ou que l'on extirpe un cor, on doit prendre toutes les précautions possibles pour ne point intéresser le derme, et surtout les tendons, les nerfs et les capsules synoviales. La lésion de ces parties n'aurait pas seulement l'inconvénient de rendre l'opération douloureuse et plus difficile à terminer, à cause de l'effusion du sang qui empêcherait de voir distinctement les parties sur lesquelles on porterait l'instrument, elle pourrait encore donner lieu à des accidents nerveux et inflammatoires graves. Dans les cas difficiles, il vaudrait mieux laisser l'opération incomplète et la reprendre au bout de quelques jours, que de s'exposer à blesser des parties qu'il importe de ménager.

Lorsque le cor est enlevé, on fait tremper le pied dans de l'eau légèrement aromatisée ou même alcoolisée, et on l'y tient pendant un quart d'heure ; on couvre ensuite la place qu'occupait le cor avec un emplâtre de diachylon gommé, dont on continue l'usage pendant quelque temps, en le renouvelant tous les trois ou quatre jours. Si le cor se reproduit, on l'enlève de nouveau, et il est rare qu'après plusieurs extractions on n'en soit pas tout à fait débarrassé, surtout si l'on renonce aux chaussures trop étroites et trop dures.

Les cors de la plante du pied méritent une considération particulière : ceux qui sont tuberculeux peuvent être excisés ou extirpés de la même manière que les cors qui sont placés sur la face supérieure des orteils ou sur le côté externe du petit orteil. Il n'en est pas de même des cors larges et peu saillants ; on ne gagne rien à en enlever

les couches superficielles, parce qu'elles ne tardent pas à revenir, et leur extirpation est impossible à cause de leur union intime avec la peau et de leur grande étendue en largeur. Lorsque ces cors rendent la marche pénible, douloureuse ou impossible, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre pour éviter qu'ils ne soient comprimés par le soulier, il faut les enlever avec la portion de peau sur laquelle ils sont établis. Pour cela, on circonscrit le cor par une incision qui pénètre dans toute l'épaisseur de la peau, ensuite on saisit cette membrane avec une pince à dissection, et on l'enlève avec le cor, en coupant le tissu cellulaire graisseux auquel elle est unie. J'ai pratiqué plusieurs fois cette opération, et j'ai remarqué que la plaie qui en résulte est promptement guérie, que la cicatrice est insensible à la pression du poids du corps, et ne se déchire jamais. On pourrait aussi dans ce cas détruire le corps avec la potasse caustique; mais je pense que l'excision est préférable, et que le caustique ne doit être employé que sur les personnes pusillanimes qui refusent absolument de se soumettre à l'opération.

La forme aplatie des cors situés entre les orteils, et leur peu de consistance, en rendent l'excision très-difficile ou même impossible; il faut donc en faire l'extraction, et si on ne peut pas les enlever entièrement, consumer la portion restante avec le nitrate d'argent. Lorsque le cor ne peut pas être détruit par cette méthode et qu'il cause des douleurs insupportables, on ne doit pas hésiter à enlever la portion de peau sur laquelle il repose.

Il ne faut pas confondre les cors situés entre les orteils avec les excroissances vénériennes qui se développent quelquefois dans le même endroit. On évitera cette méprise si l'on considère que ces excroissances vénériennes sont moins dures que les cors, qu'elles s'étendent beaucoup plus en largeur, qu'elles sont moins douloureuses, que leur surface est inégale, raboteuse ou granulée, qu'elles fournissent une humeur ichoreuse plus ou moins fétide, qu'enfin elles n'arrivent jamais qu'aux personnes qui ont eu des maladies vénériennes. S'il reste encore des doutes sur la nature du mal, on les fera disparaître en pansant les excroissances avec de l'onguent mercuriel; car si elles sont syphilitiques elles ne tarderont pas à s'améliorer, et même à disparaître tout à fait sous l'influence de ce remède.

L'étendue considérable d'un cor en profondeur, et ses adhérences intimes avec les parties sous-jacentes, peuvent le rendre rebelle aux

secours ordinaires de l'art: alors, si les douleurs qu'il occasionne sont assez vives pour empêcher le malade de marcher, il n'y a d'autre parti à prendre que d'amputer la portion de l'orteil sur laquelle il est placé. J'ai été obligé de recourir une fois à cette opération. Un jeune homme portait depuis longtemps à la partie antérieure externe du petit orteil un cor à base large qui s'étendait sur toute la dernière phalange, et adhérait intimement au périoste. On avait fait l'excision du cor à différentes reprises, on avait tenté sans succès d'en faire l'extirpation, et l'on avait employé, sans en retirer aucun avantage, tous les remèdes vantés par l'ignorance, le charlatanisme et la crédulité, pour la guérison des cors. Les douleurs causées par ce cor étaient si vives, qu'elles empêchaient le malade de marcher. L'amputation de la dernière phalange de l'orteil me parut le seul moyen de guérison: je la pratiquai, et elle eut tout le succès que je m'en étais promis; c'est-à-dire qu'après la guérison de la plaie, qui fut très-prompte, le jeune homme marcha facilement sans éprouver la moindre douleur.

On a conseillé un grand nombre de topiques pour la guérison des cors, et on s'en est servi sous toutes les formes; mais à l'exception des émollients dont nous avons précédemment indiqué l'usage, les topiques ne doivent être employés qu'avec la plus grande réserve, attendu qu'ils contiennent presque tous des substances plus ou moins cathérétiques, et qu'ils peuvent exciter de l'irritation et de l'inflammation. On doit surtout se méfier de ces prétendus spécifiques pour la guérison radicale des cors, que des personnes absolument étrangères à l'art de guérir annoncent avec emphase dans les journaux et par des affiches dont ils couvrent les murs de la capitale. Tous ces remèdes secrets sont nuls ou trop souvent dangereux.

Si les topiques irritants appliqués sur les cors donnent souvent lieu à de fâcheux accidents, que n'a-t-on pas à craindre des caustiques dont on a conseillé l'usage pour la destruction de ces tubercules, ou pour consumer la racine de ceux dont on a fait l'excision ou que l'on a extirpés incomplètement. Ces remèdes peuvent attaquer les nerfs, les tendons, les articulations, l'os même; causer les accidents nerveux et inflammatoires les plus graves, et même faire périr le malade, comme Fabrice de Hilden l'a vu (1).

(1) Cent. vi, obs. 100.